

jeté d'indécision dans le marché. On s'est cependant remis cette après-midi sur le tapis de nouveaux avis stimulants de Liverpool, et les prix ne sont radicaux, en somme que dans l'ensemble, nous voilà revenus aux cours d'avant la nouvelle de la chute de Richmond.

Avec les affaires d'hier soir, nous notons 844 b. de ventes à quatre heures et demie.

### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 19 avril 1865.

Le Conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui au palais des Tuileries sous la présidence de l'Empereur.

Le départ de S. M. pour Lyon aura lieu assure-t-on, mardi prochain 25 du courant. De Lyon, l'Empereur se rendra en Algérie. L'absence de S. M. sera d'une dizaine de jours. L'impératrice et le prince impérial s'établiront à Saint-Cloud dans le courant de la semaine prochaine.

Des dépêches de Nice continuent à présenter comme extrêmement grave la situation du Grand-Duc héritier de Russie. Le bruit aujourd'hui que S. M. Alexandre II, venant de Saint-Petersbourg et se rendant à Nice, avec son second fils, était attendu en France. Il ne paraît pas exact que l'Empereur Napoléon III doive accompagner le Czar jusqu'à Lyon.

Rien ne confirme non plus le bruit d'après lequel le général Lee aurait été fait prisonnier par l'armée fédérale, cependant on croit qu'il lui sera très difficile d'éviter cette extrémité.

On a imprimé à cent mille exemplaires les deux discours prononcés par M. Thiers au sujet du traité franco-italien.

Le roi des Belges a quitté hier le château de Windsor pour retourner à Bruxelles par Douvres.

Voici, à propos du discours de M. Thiers, une petite statistique assez curieuse de la facilité d'élocution de quelques-uns de nos orateurs :

Suivant un sténographe, M. Thiers serait celui qui parle le plus vite, après M. Dupin, toutefois. M. Dupin fournit à la minute vingt-quatre lignes de la justification du *Moniteur*. M. Thiers, lui, en fournit vingt-deux. C'est un chiffre énorme ; aussi ces deux messieurs sont-ils difficiles à suivre. Après eux, on peut mettre en ligne M. Rouher, qui débite ses dix-huit à vingt lignes du *Moniteur* à la minute. M. Jules Favre va jusqu'à quinze lignes ; M. Jules Simon atteint quatorze.

Ces renseignements amplifiés fourniraient peut-être un curieux tarif de la volubilité parlementaire.

Les journaux de New-York annoncent la capture du prince de Polignac, général au service des confédérés, fils de l'ancien ministre de Charles X ; mais les journaux de la Nouvelle-Orléans prétendent qu'il est mort dans le naufrage du *Mexico* qui s'est perdu corps et biens dans une tempête.

L'Empereur vient de donner aux ouvriers industriels de la ville de Saint-Etienne une preuve nouvelle de sa sollicitude. Touchée de la situation difficile qui leur est faite par suite de la durée de la crise rubanère. Sa Majesté a mis une somme de dix mille francs à la disposition de la municipalité de Saint-Etienne et a chargé le maire d'en faire la distribution. Nous savons, dit le *Mémorial de la Loire*, que M. le maire va immédiatement s'occuper de ce soin.

Dans sa séance de samedi soir, le conseil municipal de la ville de Lyon, sur la proposition de M. le sénateur Henri Chevreau, préfet du Rhône, a voté un crédit de 300,000 francs afin de venir en aide aux ouvriers sans travail. De son côté, Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, vient d'adresser une lettre circulaire à MM. les curés de son diocèse, pour ordonner une quête dans toutes les paroisses.

Alexandre Dumas continue à courir la province ; il est passé à l'état de Juif-errant de la conférence. Un violent enrouement l'a obligé de retarder la conférence qu'il devait donner au Havre ces jours-ci ; il ira à Saint-Etienne où il se fera entendre au profit des ouvriers sans travail.

Un banquier de Paris, mêlé à une grande entreprise qui intéresse l'Ouest, est en fuite ; la faillite vient d'être déclarée.

Un décret impérial vient de reconnaître l'École polonaise des Batignolles comme établissement d'utilité publique.

D'après ce qu'on écrit de Bruxelles, le duel de MM. Chazal et Delaet aurait vivement mécontenté le roi Léopold, cette affaire ne pouvant qu'accroître encore l'impopularité de son ministère. De son côté l'opposition est animée. Le baron Chazal a eu l'art de blesser plusieurs jeunes avocats de Bruxelles, qui se sont distingués dans les meetings par leurs attaques contre le gouvernement à propos du Mexique. On assure que plusieurs d'entre eux cherchent l'occasion d'imiter l'exemple de M. Delaet, et de provoquer le ministre. Tout cela témoigne, comme vous le voyez, d'une situation très-tendue, et les esprits clairvoyants s'inquiètent à bon droit de l'agitation qui règne dans le pays. On parle de faire venir dix mille Anversois à Bruxelles pour y tenir un meeting mons-

tre, dans lequel on protesterait contre la conduite du ministère dans les questions militaires. La loi n'offre pas de moyens pour empêcher ces manifestations, qui pourraient compromettre sérieusement la paix publique. On comprend que le Roi se préoccupe d'un semblable état de choses ; malheureusement, ses ministres résistent à tous ses avis et commettent faute sur faute.

Je n'ose prévoir, ajoute le correspondant que nous venons de citer, comment cela finira ; mais je constate que les amis du pays et de la royauté sont plus inquiets que jamais.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX

### FAITS DIVERS

— Le transport à vapeur des Etats-Unis *Général Sedgewick*, arrivé à New-York avant-hier, venant de Wilmington (Caroline du Nord), a apporté la nouvelle d'un des plus épouvantables désastres maritimes dont on ait encore eu l'exemple, et que le *Courrier des Etats-Unis* rapporte ainsi :

« Le 31 mars, étant à la hauteur du cap Hatteras, vers dix heures et demie du matin, on aperçut un steamer en feu près de la côte. On gouverna dessus, et on le reconnut pour le transport des Etats-Unis *Général Lyon*, allant de Wilmington à la forteresse Monroe, avec des troupes et des réfugiés au nombre d'environ six cents. Le temps était très-dur, et le vent soufflait tempête. Il fut impossible de mettre les embarcations à la mer, et l'on ne put que recueillir quelques hommes épars sur des embarcations, des esparres, des planches, etc. Quand le *Général Sedgewick* s'est éloigné, le bâtiment était brûlé jusqu'à la coque, et dérivait rapidement vers les brisants. Il y avait à proximité une goélette qui recueillit aussi des naufragés, mais il n'a pas été possible d'en savoir le nombre. Il résulte de renseignements fournis par un des hommes sauvés, nommé Cyrus P. Williams, du régiment d'artillerie pennsylvanienne et faisant fonctions de quartier-maître, qu'il y avait à bord du *Général Lyon*, en outre des officiers et de l'équipage 204 hommes et 41 officiers du 56<sup>e</sup> régiment de l'Illinois congédiés ; 16 hommes du 3<sup>e</sup> d'artillerie de la Pennsylvanie ; 157 prisonniers unionistes échappés ou sur parole ; 67 réfugiés hommes et 100 réfugiés femmes ou enfants se rendant au nord. On comptait en outre 2 officiers et 18 soldats du 99<sup>e</sup> de New-York, servant d'escorte, — le tout formant un total de près de 600 personnes. Trente-cinq noms cités dans le rapport du capitaine Starkey, du *Général Sedgewick*, doivent former à peu près la liste complète du sauvetage. Tout le reste, soit environ 370 personnes, a péri. Le feu a été mis par le contact d'une lumière avec un baril de kerosine. Il n'a pas fallu plus d'une demi-heure avant que les flammes eussent enveloppé tout le navire. Une heure après il n'était plus qu'une épave carbonisée dans laquelle des centaines de cadavres allaient échouer sur des écueils battus par une tempête. »

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 14 mars :

« Les sondages exécutés à propos de la pose du nouveau câble transatlantique ont permis de comparer les recherches faites pour connaître la profondeur des mers.

« Les mers sont ordinairement peu profondes dans le voisinage des continents ; ainsi la Baltique, entre les côtes d'Allemagne et de Suède, n'a que 120 pieds (anglais) de profondeur ; l'Adriatique, entre Venise et Trieste, 130 pieds.

« La plus grande profondeur de la Manche, entre la France et l'Angleterre, n'excède pas 300 pieds, tandis que la partie sud-ouest de l'Irlande mesure plus de 2,000 pieds.

« Les mers du sud de l'Europe sont plus profondes que les mers intérieures. Dans la partie la plus resserrée du détroit de Gibraltar, la profondeur n'est que de 1,000 pieds environ, tandis qu'un peu plus à l'est, elle est de 3,000 pieds.

« Sur les côtes d'Espagne, on en trouve à peu près 6,000. A 250 milles sud du Nantucket, la sonde s'est perdue à 7,800 pieds. Les plus grandes profondeurs se rencontrent dans les mers du Sud. A l'ouest du cap de Bonne-Espérance, on a mesuré 16,000 pieds, et à l'ouest de Saint-Hélène, 27,000. Le docteur Young estime à 25,000 pieds la profondeur moyenne de l'Atlantique, et à 20,000 celle du Pacifique. »

— Le *Journal des Pyrénées orientales* constate un fait assez rare et qui fait honneur à la moralité des populations de ce département :

Les assises du premier trimestre de l'année 1865 n'ont pas été tenues à Perpignan, faute d'affaires inscrites au rôle. Pour le deuxième trimestre, il n'y a qu'une affaire inscrite, et encore, l'inculpée est-elle étrangère au pays.

— On écrit de la Ciotat au *Messenger de Provence*, qu'une pêche extraordinaire y e été faite samedi. Des pêcheurs, qui n'avaient fait depuis le commencement de l'année que des pêches à peu près nulles, ont pris ce jour-là, d'un seul coup de filet environ 700 livres, dont le moindre pèse 15 kilogrammes.

— Un regrettable accident est arrivé mardi au théâtre de Strasbourg.

— Pendant que l'on équipait les départs pour la future représentation d'*Obéron*, M. W... machiniste, qui se trouvait sur la scène, où il était occupé à faire descendre un palier, dut se rendre à l'étage inférieur pour dégager cette pièce, qui était restée accrochée. Au moment où il repoussait du pied ce palier pour faciliter la descente, il fit un faux pas et tomba dans le troisième dessous, d'une hauteur de 7 à 8 mètres, sur les dalles.

La commotion cérébrale produite par cette chute fut si violente, que W... ne donnait plus signe de vie quand on accourut pour le relever.

Ce malheureux était employé au théâtre depuis plusieurs années ; il laisse une veuve et six enfants sans ressources. Une souscription a été ouverte au théâtre pour venir en aide à sa famille.

— Un anglais, M. Garnet Ronson, vient de gagner un pari extraordinaire. Voici quelle était la gageure : il s'était engagé à viser et à atteindre, d'un coup de carabine neuf sur dix oranges jetées en l'air. D'après les conditions du pari, la carabine et les oranges devaient être mises par terre, et à chaque coup le tireur devait ramasser une orange, la jeter en l'air, se baisser pour prendre son fusil, et tirer sur l'orange dans sa descente. M. Ronson ne s'est pas borné à gagner le pari, mais il a même atteint onze oranges l'une après l'autre.

— Nous lisons dans le *Droit* : « Très souvent nous avons eu à raconter les méfaits d'aventuriers se faisant passer pour de grandes dames ; il s'agit aujourd'hui d'une femme appartenant véritablement à la classe nobiliaire, qui n'a pas craint de descendre de son rang pour se livrer à des manœuvres d'escroquerie. Appartenant à une très grande famille, Mme la comtesse de X... s'était fait remarquer de bonne heure par son goût pour le luxe et la dépense. Lorsqu'elle fut mariée, sa passion ne connut plus de frein et, en peu de temps, elle dissipa une fortune de plus d'un million.

Son mari obtint alors contre elle une séparation de corps et de biens et la fit interdire. Après avoir perdu son procès, elle disparut subitement. Elle était allée se réfugier en province ; pendant longtemps on n'entendit plus parler d'elle.

Il y a quelques jours seulement, la comtesse de X... revint à Paris dans le but de se procurer, par tous les moyens possibles, les ressources nécessaires pour reprendre son luxe et ses prodigalités. Son procès avait fait peu de bruit, et, afin d'éviter le moindre scandale, on avait désintéressé tous ses créanciers. Elle put donc, en toute sécurité, dresser ses nouveaux plans.

D'abord, elle s'installa dans un magnifique appartement, puis elle s'aboucha avec une femme M... commerçante ruinée, ayant fait faillite et cherchant dans la Chaussée-d'Antin, comme si elle avait une clientèle appartenant à la noblesse ou à la haute bourgeoisie.

La comtesse de X... faisait chez des négociants des achats considérables qu'elle soldait en billets. Afin de gagner la confiance des marchands, elle les envoyait aux renseignements chez ses anciens fournisseurs qui, ayant été bien payés, donnaient sur la solvabilité de Mme la comtesse les meilleures attestations. Les négociants n'hésitaient plus à faire livraison, et les marchandises étaient envoyées chez elle ; celle-ci les faisait immédiatement engager dans les différents bureaux de Mont-de-Piété et vendait les reconnaissances à des brocanteurs.

Cependant les billets souscrits n'étaient pas payés, et des plaintes arrivaient journellement dans les bureaux de M. Palot, commissaire du quartier de la Porte Saint-Denis. Ce magistrat se livra à une enquête. Une perquisition opérée chez la femme M... fit découvrir une incroyable quantité d'articles de grand prix : cachemires de l'Inde, dentelles, bijoux, argenterie, etc.

Chez les brocanteurs, on trouva près de cent reconnaissances du Mont-de-Piété, etc. En peu de jours la comtesse s'était fait livrer pour plus de 300,000 francs de marchandises. Le chiffre total de ces escroqueries n'est pas encore connu ; l'enquête qui se poursuit finira sans doute par le révéler.

En attendant la comtesse de X... et sa complice ont été envoyées à la préfecture et mise à la disposition de la justice.

— On lit dans la *chronique hebdomadaire du Temps* :

Je reçois une foule de communications. Commençons par celle-ci qui a le mérite de l'actualité :

Mon cher ami,

J'ai assisté dimanche aux courses de la Marche. Vers trois heures on vit apparaître, au milieu d'un tourbillon de poussière, une berline attelée de quatre chevaux de poste. Douze personnes occupaient les impériales de la voiture, dont l'intérieur, conformément au *chic*, était vide.

Ces douze personnes étaient des collégiens. Le plus jeune pouvait avoir quatorze ans, le plus âgé seize. Ils étaient tous en uniforme et en képi. Ils portaient des voiles verts ; ils fumaient d'énormes cigares. Ils étaient précédés par deux collégiens à cheval, avec uniforme képi, voile vert et bottes de postillon. Ils ont fait une entrée superbe en plein *vicherie* parisienne, et ont émerveillé les vétérans du genre par l'aplomb avec lequel ils interpellèrent ces dames. Dans les entrées, ils faisaient sauter avec aisance les bouchons de campagne.

Que pensez-vous de cette instruction qui n'est pas gratuite et n'a rien d'obligatoire ?

Ch. E.

Le fait, mon cher ami, a fait scandale

et m'avait été signalé ; mais je n'y puis rien. Je suis heureux de ne pas savoir à quel lycée appartiennent ces Richelieu en herbe ; autrement, je serais capable de proposer au proviseur de les mettre en retenue, ce qui me ferait passer pour un *cafard*. Du reste, l'événement a fait assez de bruit pour que le ministère de l'instruction publique entreprenne une enquête : on découvrira, je l'espère, que ces jeunes amateurs ont usurpé l'uniforme d'un collège, et qu'ils appartiennent à la pension de Mogador. Je serais d'avis, eu y réfléchissant, de les laisser tranquilles, et de mettre les parents dans une maison de correction.

— CE QUE PRODUIT LA CIVILISATION. — Il y a une nouvelle d'Edgar Poe, intitulée la *Mille deuxième nuit*, qui est un chef-d'œuvre : Sherazade, graciée par le sultan Schariar, lui demande de lui narrer encore une histoire. Le sultan y consent et Sherazade lui raconte qu'il existe un pays où les voitures marchent toutes seules sans chevaux ni mulets ; où les paroles peuvent s'échanger en une demi-heure à une distance de deux cents lieues et où il suffit de dix secondes pour faire le portrait de celui ou de celle qu'on aime. Elle lui expose enfin, dans un conte, tous les progrès accomplis depuis cinquante ans. Mais son récit achevé, elle est toute surprise d'entendre le sultan lui dire :

— Jusqu'ici vous m'avez amusé avec des histoires qui étaient à la rigueur possibles, mais celle-ci est trop forte. Je vois bien que vous me prenez pour un imbécile à qui on fait accroire tout ce qu'on veut. Mais comme je ne veux pas qu'on se moque de moi, je rétracte la sentence de grâce.

Et l'infortunée Sherazade était exécutée le lendemain.

J'en suis fâché pour Sherazade, mais l'exaspération du sultan Schariar avait une certaine raison d'être. Aujourd'hui, par exemple, le conte de Barbe-bleue ne serait plus acceptable. Il est clair qu'au lieu de monter à la tour d'où elle n'apercevait que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie, sœur Anne est envoyée aux deux frères de Mme Barbe-bleue la dépêche suivante :

N° 5427. — Partie à 3 h. 22 m. du soir, arrivée à 3 h. 55 m.

Sœur battue comme plâtre — trainée par cheveau — venez avec sabre, — ne fâchez pas.

Les deux frères, au lieu de monter à cheval, auraient pris le premier train express. Ils seraient arrivés au château à 4 heures, ils n'auraient pris que le temps exact nécessaire pour couper la tête à leur beau-frère et auraient encore trouvé le moyen d'être revenus chez eux pour le dîner, ce qui en prenant un aller et retour leur eût permis d'économiser cinq sous.

### BULLETIN FINANCIER.

La Bourse a été très-agitée aujourd'hui. Dès le début, la lutte s'est vivement engagée entre les acheteurs et les vendeurs ; on a monté, on a baissé, on a fait de grosses affaires, et finalement on reste au-dessus des cours d'hier, du moins pour la plupart des valeurs.

Ainsi la rente regagne 20 centimes et finit à 67.65 après avoir fait 67.45.

Le Crédit moyen qui à un instant décroché le cours de 780 fr. remonte en clôture à 791 fr., soit 6 fr. de hausse.

L'Italian, lourd au début, finit aussi mieux qu'hier, il gagne 5 centimes à 65.60.

Les Chemins sont un peu négligés, mais ils se maintiennent presque tous. Cependant le Midi baisse de 8 fr. à 602 fr. et l'Ouest de 5 fr. à 527 fr.

Les transatlantiques sont également atteints, ils faiblissent de 7 fr. à 523 fr. Le mexicain ferme comme hier à 53 fr.

Le comptoir d'escompte monte de 5 fr. et finit à 960 fr.

Les consolidés anglais ont baissé de 1/8 à la seconde cote.

Cours moyens 3 0/0 67,50 0/0 ; 4 1/2 0/0 96,00.

— *Crédit foncier*, 1280.

Heures de départ des trains de Roubaix pour Lille.

Matin. — 5.17—7.03 — 8.58 — 10.18 — 11.48.

Soir. — 12.45 — 1.55 — 3.43 — 5.40 — 7.27 — 8.23 — 9.33 — 10.40.

Départ de Lille pour Roubaix.

Matin. — 5.30 — 7.20 — 8.45 — 9.55 — 11.20.

Soir. — 12.20 — 2.05 — 3.20 — 5.00 — 6.00 — 8.05 — 9.50 — 11.15.

MM. les propriétaires de chevaux apprendront avec satisfaction qu'un écuyer de Roubaix vient de recevoir des GENOUILLIÈRES ELASTIQUES A RESORTS, d'un système tout-à-fait nouveau dont le succès a été constaté. Par l'emploi des Genouillères, plus de chevaux couronnés, soit au dressage, soit en les présentant en vente. Nous engageons MM. les propriétaires à faire l'essai de ces Genouillères seul moyen d'éviter les accidents qui ôtent aux chevaux de luxe leur valeur réelle. 4720 n.

### EMPRUNT

### GOVERNEMENT MEXICAIN

#### SOUSCRIPTION

à 300,000 Obligations de 500 francs  
Autorisée par S. Exc. M. le ministre des Finances.

Ces obligations sont émises au prix de 340 fr., jouissance du 1<sup>er</sup> avril 1865.

Elles produisent un intérêt annuel de 30 fr., payable à raison de 15 fr. par semestre, les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre, de chaque année.

Elles sont remboursables à 500 fr., par voie de tirage au sort, en 50 années, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1865, et ensuite de six mois en six mois.

Elles seront au porteur, et cotées aux Bourses de Paris et des départements au comptant et à terme.

#### LOTS.

Ces Obligations donnent droit à des lots montant à TROIS MILLIONS de francs par an, ou QUINZE CENT MILLE francs par semestre, divisés de la manière suivante :

A chaque tirage semestriel, la première Obligation sortie sera remboursée à 500,000

Les deux numéros suivants à 100,000 200,000

Les quatre numéros suivants à 50,000 200,000

Les soixante numéros suivants à 10,000 600,000

Total par chaque semestre. 1,500,000

En outre il sera remboursé 750 Obligations à 500 fr., pour le premier semestre. Ce nombre ira croissant chaque semestre, conformément au tableau joint au titre.

Le premier tirage aura lieu publiquement à Paris, le 2 juillet prochain, et les tirages suivants les 2 janvier et 2 juillet de chaque année.

#### PRIME DE REMBOURSEMENT

En vertu d'une clause du traité passé avec le Gouvernement mexicain, il sera déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations, à Paris, et immatriculé au Grand-Livre de la dette publique au nom des souscripteurs de l'Emprunt, une somme en rentes françaises 3 % suffisante pour reconstituer intégralement le capital versé par les souscripteurs, de telle sorte que les Obligations déjà remboursées, soit par les lots, soit à 500 fr. par l'effet des tirages au sort semestriels, recevront au bout de 50 ans, un second remboursement sur le pied de 340 fr. par Obligation.

Le droit à cette prime est représenté par un certificat spécial attaché à chaque Obligation.

#### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

### Au Comptoir d'Escompte de Paris

Rue Bergère, N° 14.

ET DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

chez le Receveur-Général, rue d'Anjou, 2, A LILLE

et tous les receveurs particuliers des Finances  
Le Samedi 22 avril, pour continuer le Dimanche 23 et jours suivants, de dix heures du matin à quatre heures du soir, jusques et y compris le Mercredi 26 avril, ou plus tard.

Le relevé des demandes sera fait par journée, sans réduction aucune tant que la souscription n'aura pas été remplie. Le jour où le chiffre des demandes dépassera celui des titres restés disponibles, la souscription sera close, et les demandes de cette dernière journée seront réduites proportionnellement.

Il sera versé en souscrivant soixante francs par Obligation : 60 fr.

Les autres versements auront lieu : Du 5 au 15 juin prochain. 80  
Du 5 au 15 août. 50  
Du 5 au 15 octobre. 50  
Du 5 au 15 décembre. 50  
Du 5 au 15 février 1866. 50

340

Le coupon de 15 fr. échéant le 1<sup>er</sup> octobre sera reçu en déduction du 4<sup>e</sup> versement.

Des titres provisoires au porteur, négociables à terme et au comptant, seront délivrés aux souscripteurs, en échange de leur récépissé nominatif du premier versement, dès le 1<sup>er</sup> mai.

Les porteurs auront la faculté, à partir du même jour, d'escompter la totalité des termes non échus, avec une bonification d'intérêts à 6 % l'an.

Le paiement des intérêts semestriels, des lots, et le remboursement des Obligations désignées par le sort, s'effectueront à Paris, rue Monthabor, 15, dans les bureaux et par les soins de la Commission des Finances du Mexique.

On peut souscrire par correspondance. Les souscriptions devront être accompagnées du montant du premier versement.

Toutes les demandes adressées au Comptoir d'Escompte ainsi qu'aux Receveurs généraux avant le Samedi 22 avril seront comprises dans les souscriptions de la première journée. 10143-5268 n.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.